

Le Conseil Municipal se réunira, en session ordinaire, à la mairie, salle du conseil, le

VENDREDI 3 FEVRIER 2023 à 19 heures

ORDRE DU JOUR :

DELIBERATIONS

1/ Demande de subventions :

- programme 2023 FIC et DETR

2/ Travaux d'éclairage public

3/ Adhésion à la mission de médiation du Centre de Gestion

4/Autorisation à signer la convention pour l'aménagement, la maintenance et l'entretien du réseau routier du CD 102.

5/ Nomination d'un délégué au Syndicat des Eaux de la Faye

INFORMATIONS

1/ Point sur le dossier de procédure de péril imminent pour la maison dans le bourg.

Questions diverses